

La flûte

VOLUME 78, N° 2, AUTOMNE 2022

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

🎯 MANQUE D'EFFECTIFS

Dur réveil



*Nous protégeons
ceux et celles qui protègent les autres*

Le Noël de nos enfants!

Le dimanche
4 décembre 2022

Au Collège Notre-Dame
3791, rue Queen-Mary à Montréal
Face à l'Oratoire Saint-Joseph



- > Tous les membres doivent obligatoirement compléter une nouvelle inscription.
- > Le formulaire d'inscription est disponible auprès de votre représentant syndical.
- > Une confirmation d'inscription vous sera transmise par la poste.

Prenez note que le Père Noël sera présent mais ne prendra pas les enfants sur ses genoux pour la remise des cadeaux.

Renseignements:
Chantal Hénault ou Alain Bernier
514 527-4161, poste 237



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

Président

Yves Francoeur

Vice-président exécutif

Éric Vermette

Vice-président au Secrétariat
et à la trésorerie

Johnny Primiani

Vice-président
aux Relations de travail

Jean-François Potvin

Vice-président à la Prévention
et aux relations avec les membres

Evens Guercy

Vice-président à la Recherche
et aux communications

Mario Lanoie

La flûte

Éditeur

Mario Lanoie

Rédacteur en chef

Martin Desrochers

Révision

Josée Senécal

Conception graphique

Quatre-Quarts

Imprimerie

Imprimerie R. M. Hébert

La revue «La Flûte» est publiée
trois (3) fois par année par
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal inc.
(tirage : 8925 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830

www.fppm.qc.ca

Tous droits réservés.

La reproduction totale ou
partielle d'articles, clichés,
dessins, annonces ou toute
autre matière apparaissant dans
cette revue est strictement
interdite sans l'autorisation
expresse de la Fraternité
des policiers et policières
de Montréal inc.

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention
de Poste-publications :
40011308



*Au nom du conseil de
direction et des employé(e)s
de la Fraternité, nous vous
souhaitons de joyeuses fêtes
et une excellente année 2023 !*

Sommaire

Les actualités	4
Paroles de président	
Dur réveil	10
Relations de travail	
Parité salariale des SGT superviseurs et SD superviseurs	12
Prévention et relations avec les membres	
S'aider pour mieux aider les autres	14
Services aux membres	
Vos assurances	16
Chronique juridique	
Surveillance électronique en milieu de travail	20
SST	
Un nouvel agent paritaire	23
Association athlétique et sportive	24
Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières	32
Symphonie vocale	34
Au musée de la police	36
Décès	43
Vie spirituelle	46
Nouvelles de l'APPRM	48

Élections de juin 2022 au conseil de direction

Quatre postes étaient en élection au conseil de direction de la Fraternité cette année. Ainsi, le 1^{er} juin, **Éric Vermette** était élu pour quatre ans à titre de **vice-président exécutif**, **Jean-François Potvin** était réélu par acclamation pour quatre ans comme **vice-président aux Relations de travail**, **Johnny Primiani** était également réélu par acclamation pour quatre ans à titre de **vice-président au Secrétariat et à la trésorerie**, alors qu'**Evens Guercy** était élu pour un an à titre de **vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres** à la suite d'une élection complémentaire.

Félicitations à tous !



Éric Vermette



Jean-François Potvin



Johnny Primiani



Evens Guercy

Collecte de sang du 7 avril 2022

En tant que policiers et policières, notre devoir est d'empêcher le sang de couler... sauf lorsqu'il s'agit d'aider Héma-Québec! Au total, 74 donateurs ont bravé la mauvaise température et une hausse des cas de Covid. Merci à Alain Bernier, Ronald Ladouceur ainsi qu'à l'APPR pour avoir pris en charge l'accueil, l'inscription et le bon déroulement de la collecte. Un cadeau offert par la Caisse des policiers et policières a été remis à l'aide d'un tirage au sort effectué par Marc Bédard, Directeur général. Le gagnant est M. Bernard Mayer, un employé de l'ABR et un donneur régulier. Il s'est mérité une paire de billets pour une représentation du Cirque du Soleil.



Sommet syndical sur le désengagement policier



Le 25 mai dernier, les trois grandes associations syndicales policières au Québec, soit votre Fraternité (FPPM), la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), ont réuni 475 représentants syndicaux et plusieurs invités à Montréal dans le cadre d'un sommet syndical portant sur le désengagement policier.

Les participants au sommet syndical ont notamment bénéficié de présentations éclairantes sur le phénomène. L'ex policier Greg Brown, détenteur d'un doctorat en sociologie, y a exposé l'essentiel de sa thèse, laquelle inclut des données quantitatives et qualitatives recueillies auprès de 3 660 policiers de 23 corps de police du Canada (dont celui de Gatineau) et de l'État de New York. Sa thèse démontre que 72 % des policiers et policières des corps de police concernés réduisent intentionnellement leurs interactions

discrétionnaires, les considérant risquées, notamment à cause du prix à payer pour être injustement visés sur la place publique.

Portant sur cette même question, une étude menée par l'École nationale de police du Québec a également été présentée par la chercheuse Camille Faubert. Cette étude démontre que le désengagement policier au sein des corps de police québécois est une réalité manifeste. Bien que l'échantillon de la phase 1 de l'étude ait été restreints à 21 policiers et policières, il révèle que 8 d'entre eux ont avoué poser eux-mêmes des comportements de désengagement dans certaines circonstances.

Le remarquable succès de Sommet syndical policier a permis d'intensifier encore davantage la solidarité et la collaboration entre les organisations syndicales policières du Québec.



Les Tribunaux et nous

MISE À JOUR

Loi 24 : **en Cour d'appel du 21 au 23 novembre**

En octobre 2021, la Cour supérieure nous donnait raison en déclarant inconstitutionnels plusieurs articles de la **Loi 24** (*sur le régime de négociation des conventions collectives dans le secteur municipal*), qui contreviennent à la liberté d'association garantie par les Chartes. La Cour a reconnu que le processus de négociation et d'arbitrage de différend était biaisé et perturbait l'équilibre des rapports de force à cause de l'absence d'un mécanisme neutre et impartial pour solutionner les mésententes lors de la négociation d'une convention.

La Fraternité et ses partenaires syndicaux ont **décidé d'aller eux-mêmes en appel sur certains aspects du jugement**, notamment quant à la suspension de la déclaration d'invalidité. D'autres éléments sont également portés en appel, notamment l'obligation d'une durée minimale de 5 ans pour une convention, non invalidée en première instance malgré qu'elle représente une restriction injustifiable au droit de négocier collectivement.

Loi 20 : **en Cour supérieure du 16 au 23 janvier**

Rappelons que cette loi prétend limiter notre liberté d'expression en interdisant, dans l'exercice de nos fonctions, toute modification de nos vêtements de travail sous peine de mesures disciplinaires et d'amendes substantielles. En d'autres mots, elle interdit l'utilisation de l'uniforme pour exprimer notre désaccord quant aux conditions de travail alors qu'il y a plus de 40 ans que nous utilisons ce moyen de pression...

Pourtant, cela n'a jamais causé de problème de sécurité pour le public. Implanté dans l'histoire collective du Québec, ce moyen de pression et d'expression a toujours permis aux citoyens de mieux connaître nos revendications. Il est issu des libertés d'expression et d'association des policiers et policières de Montréal, qui n'ont pas le droit de grève. À suivre donc...

BEI

En juin dernier nous avons gagné en Cour supérieure sur l'essentiel quant à l'invalidité constitutionnelle de certains articles du Règlement sur les enquêtes indépendantes. Dans son jugement, la Cour supérieure établissait notre droit au silence et à la non-incrimination, jugeant comme une violation des droits fondamentaux la remise du compte rendu du policier impliqué au BEI et son obligation de répondre aux enquêteurs. Le Procureur général (PG) est allé en appel du jugement en plus de prétendre que l'effet du jugement en notre faveur était suspendu tant que le résultat de l'appel ne serait pas connu. Une **directive du MSP** a été émise afin de donner suite à la position du PG.

Notre **demande d'injonction interlocutoire permanente sera présentée à la Cour supérieure dès que possible, et, dans l'intervalle, des procédures seront déposées devant la Cour d'appel afin de protéger vos droits.** Entre temps, si vous croyez être un *policier impliqué* et non un *policier témoin* dans un événement où le BEI est déployé, nous vous demandons de parler à un avocat mandaté par la Fraternité afin de vous assurer du respect de vos droits fondamentaux et de ne pas faire de déclaration ni de répondre aux questions des enquêteurs du BEI avant d'avoir parlé à cet avocat.

Défi de l'ours polaire 2022

36 000 \$ pour les Olympiques spéciaux!

Organisée par la Course au flambeau des agents de la paix, le Défi de l'ours polaire soutient les *Olympiques spéciaux Québec*. Ces derniers sont dédiés aux athlètes présentant une déficience intellectuelle, lesquels sont encouragés à se développer harmonieusement grâce au sport, à la santé et à l'inclusion sociale. L'option virtuelle a provoqué certains défis entre collègues, familles et amis, comme on peut le voir ici dans le stationnement de la Fraternité. Un geste qui compte pour les athlètes des Olympiques spéciaux et qui, au final, a permis d'amasser 36 000 \$!



Fête champêtre 2022

Le 9 juillet dernier, la Fête champêtre de la Fraternité distribuait la joie aux enfants et à leurs parents pour la première fois depuis 2019! C'est autour de 1600 personnes qui ont pu y participer grâce à la soixantaine de précieux bénévoles. Enfin, la pandémie semblait dernière nous!



Dîner reconnaissance pour les Fèves au lard de... 2019!

Pandémie oblige, c'est le 22 juin dernier qu'aura eu lieu le dîner reconnaissance pour l'activité des Fèves au lard de... 2019. Nous avons alors atteint **18 158 repas distribués!** En plus de la clôture de la dernière édition, l'édition 2022 a pu être lancée au siège social de la Fraternité. Le repas a été agrémenté d'allocutions et de la remise des plaques. Partenaires, commanditaires, bénévoles, policiers et policières impliqués se sont retrouvés pour souligner cet événement organisé par la Fraternité et soutenu par le SPVM.



Le PDQ 3 a vendu 1397 repas



Le PDQ 2 a vendu 1336 repas



Le PDQ 26 a vendu 1144 repas

Grand retour de l'Omnium de golf de la Fraternité!

22 000 \$ pour le Fonds humanitaire

Avec 295 golfeurs et 327 personnes au souper, l'Omnium de golf 2022 s'est déroulé dans la joie de se retrouver! Le 18 août a notamment permis la vente des billets de tirage, qui, grâce aux généreux commanditaires, nous a fait récolter 22 000 \$ pour les œuvres encouragées par le Fonds humanitaire de la Fraternité.

Fait cocasse, alors que les convives avaient commencé à s'installer aux tables pour souper, une panne de courant est survenue dans tout le complexe! L'alimentation secondaire permettait un fonctionnement minimal de la cuisine et de l'éclairage et les organisateurs ont rapidement dû trouver des solutions pour continuer le souper. Le service a pu commencer et les convives ont gardé leur bonne humeur! Lorsque le courant a finalement été rétabli, cette soirée mémorable s'est poursuivie normalement avec environ une heure de retard à peine.



Les membres du conseil de direction de la Fraternité: Mario Lanoie (vice-président à la Recherche et aux communications), Éric Vermette (vice-président exécutif), Yves Francoeur (président), Evens Guercy (vice-président à Prévention et aux relations avec les membres), Jean-François Potvin (vice-président aux relations de travail) et Johnny Primiani (vice-président au Secrétariat et à la trésorerie).



Danny Lopez, président de la Fraternité des policiers et policières de Longueuil, François Lemay, président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, Marc Charbonneau, directeur adjoint du SPVM, notre président Yves Francoeur, Dominic Ricard, président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, Éric Vermette, vice-président exécutif de notre Fraternité, et M^e Laurent Roy, Ad.E, associé-directeur chez Roy Bélanger avocats.





Dur réveil

« La qualité de vie, le stress, la distance du lieu de travail, la violence, les enjeux sociaux, les groupes de pression et les déclarations parfois tendancieuses de certains élus rendent le recrutement et la rétention particulièrement ardu... »

Vous avez l'impression d'avoir déjà vu ce qui précède ? C'était mon introduction dans la Flûte d'automne 2021, et, en substance, je l'ai ensuite répétée à plusieurs reprises dans les médias. Il y a un an, nous étions confiants que cette réalité serait un jour reconnue, mais la route semblait longue.

Aujourd'hui, il y a **consensus**. Nous avons fait beaucoup de chemin, mais pas tout le chemin.

Lorsqu'en août dernier nous avons démontré que depuis l'élection municipale, les effectifs avaient **diminué** et non progressé vers les 250 policiers **additionnels** promis, l'hôtel de Ville a lancé des chiffres d'embauches sans tenir compte des retraites et des démissions. Ensuite, on a prétendu inutile une guerre de chiffres... pour enfin admettre qu'il manquait gravement de policiers, particulièrement dans le contexte de la violence armée.

Une semaine plus tard, **le gouvernement du Québec et la Ville s'engageaient à ce que 450 policiers et policières soient ajoutés à Montréal.**

On vient donc de changer de cadre.

On n'est plus dans le *quoi* mais dans le *comment*

Le réveil a été dur, mais maintenant que tout le monde se prétend sur la même page quant à l'ajout d'effectifs, il faut également aboutir sur la même page sur *comment* y arriver, et il serait sain que ce soit plus tôt que tard.

La plupart des observateurs sont d'avis que **les policiers de Montréal ont la tâche la plus intense et complexe au Québec** et doivent avoir des **conditions de travail conséquentes**. C'est une question de logique, de justice et de nécessité pour renouveler les troupes.

Il faut donc **livrer des conditions** pour que des **effectifs additionnels** nous rejoignent et que **rester soit plus attrayant**.

Les **consensus** sont précieux et nous en avons atteint un. Espérons qu'il débouchera sur un *momentum* fructueux.



Président Yves Francoeur

LES DROITS BRIMÉS ET LES POTS CASSÉS

Par les démarches judiciaires auxquelles il nous contraint, le Procureur Général du Québec (PGQ) affiche un manque de sensibilité envers le désengagement policier et une vision médiocre des priorités en matière de sécurité publique.

En effet, attaquer les droits fondamentaux des policiers et policières n'apparaît pas comme une priorité rationnelle... encore moins en ce moment...

Les lois 15 (fonds de pension dans le monde municipal), 24 (régime de négociation dans le monde municipal), 20 (loi sur l'uniforme) ainsi que le règlement sur le BEI, sont des gâchis majeurs en termes de droits constitutionnels.

Le gouvernement devra recoller les pots cassés par les libéraux, que nous avons pourtant vigoureusement avertis en 2014 de toutes les façons possibles (dont par d'énormes manifs) des violations des droits fondamentaux que comportaient leurs législations.

La CAQ est prise avec ces lois contestées ou invalidées en parties, et embourbées en appel.

Espérons le gouvernement mieux avisé le temps venu de revoir ces lois, et espérons qu'il aura l'humilité d'écouter.

Espérons également qu'en attendant, son PG choisira mieux ses batailles...

IL FAUT SOULIGNER LES PREMIERS!

Élu en juin dernier à titre de vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres, Evens Guercy est la première personne noire à être élue au conseil de direction de la Fraternité. Heureux que la diversité s'exprime également au conseil, je suis convaincu que l'avenir nous réserve une représentativité accrue. Chose certaine, notre système démocratique syndical est parfaitement apte à y donner lieu!



MERCI ANDRÉ!

C'est avec fougue et loyauté qu'André Gendron a servi les membres pendant douze ans au conseil de direction de la Fraternité, dont dix à titre de vice-président exécutif. André, j'ai toujours pu compter sur toi et l'organisation aussi. Ton engagement a été marqué par des combats épiques lors desquels tu as su participer à nos succès et à notre grande résilience organisationnelle. Pas du genre à reculer devant l'adversité, jamais tu n'as hésité à monter au front! Ton passage laisse dans son sillon le souvenir d'un syndicaliste policier au style franc et authentique. André, je te souhaite la meilleure des retraites! Elle est grandement méritée.



Vice-président aux Relations de travail Jean-François Potvin

Parité salariale des SGT superviseurs et SD superviseurs

C'est le 16 septembre 2021 que l'arbitre Jean Barrette rendait sa décision au terme d'un arbitrage ayant débuté en 2008. Fin septembre dernier, l'Employeur nous contactait pour nous informer que les ressources et les moyens étaient en place pour terminer l'application de la décision Barrette et payer la rétroaction calculée à partir du 1^{er} janvier 2015. L'Employeur a confirmé que ces montants seraient versés sur la paye du 22 décembre 2022.

Rappelons que l'arbitre a modifié une partie de l'échelle salariale de la convention. Le texte du paragraphe 2.08 de la convention collective comporte donc l'ajout des sergents superviseurs de quartier, des sergents superviseurs et des sergents-détectives superviseurs, dont le salaire est maintenant à 116,55 % du salaire d'un constable 1^{er} classe (après 72 mois).

Au moment de l'arbitrage, trente-sept fonctions avaient été traitées. Trois sont aujourd'hui abolies, mais d'autres fonctions ont vu le jour ou ont été reconnues par l'employeur comme répondant aux 10 critères établis par l'arbitre. Au moment d'écrire ces lignes, une lettre d'entente est d'ailleurs en production pour que ces autres fonctions soient elles aussi ajustées dans l'échelle salariale.

Cette victoire syndicale aura permis d'élargir l'éventail des fonctions accessible aux superviseurs tout en maintenant les mêmes salaires et avantages. **Dans les faits, ce sont plus de quarante fonctions qui atteindront l'échelle de 116.55 %.**

Pour les fonctions ne figurant pas dans l'annexe A de la décision, un litige demeure sur l'effet rétroactif de l'ajustement. La Fraternité a donc déposé un grief pour préserver les droits des membres concernés, à défaut d'entente.

Au chapitre des bonnes nouvelles, soulignons que non seulement le salaire, mais également le régime de retraite est affecté positivement par cette parité. Par conséquent, l'ABR aura la lourde tâche de recalculer les cotisations au régime de retraite de tous les policiers concernés et d'ajuster les rentes de façon rétroactive, selon le cas. C'est ce qu'on appelle... un beau problème!



Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 \$ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...



S'aider pour mieux aider les autres

Nous exerçons l'un des métiers les plus difficiles et le contexte actuel ne fait rien pour alléger notre charge de travail. Nous sommes les plus encadrés à tous les niveaux. Il y a la Loi de la police, le code criminel, la discipline, la déontologie, et, par-dessus tous, les pseudo-experts en intervention policière pour médiatiquement juger de notre travail. À ma connaissance, nous sommes l'un des seuls sinon le seul corps de métier dont le comité de déontologie est formé exclusivement de personnes n'ayant jamais exercé la fonction.

Je suis devenu policier au SPVM en 2003, après avoir complété un baccalauréat en sociologie. Depuis, j'ai terminé un certificat en Supervision au HEC en plus d'avoir entamé un certificat en santé et sécurité au travail (SST). Je cumule seize années d'implication syndicale au cours desquelles j'ai constaté la complexité des relations d'aide en lien avec la santé mentale de nos confrères et consœurs. Un sujet tabou dont nous ne sommes pas épargnés, et qui est parfois trop longtemps gardé sous silence... avant d'avoir à mettre un genou par terre pour mieux se relever.

Il est reconnu que la situation exceptionnelle de la pandémie a eu plusieurs effets néfastes, notamment l'augmentation du niveau d'anxiété de la population générale dont nous faisons partie. Cette pandémie a forcé les gouvernements ainsi que la Santé publique à imposer des décisions qui ont eu un impact majeur sur la santé psychologique des gens. À cela s'ajoute le fait qu'en tant qu'intervenants de première ligne, nous avons le devoir de servir et de protéger les citoyens, mais NOUS, qui nous protège ?



Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres *Evens Guercy*

Dans la culture policière, il est observé que nous avons de la difficulté à demander de l'aide en lien avec notre santé mentale. Par conséquent, je suis d'avis que nous avons le devoir de veiller les uns sur les autres.

C'est ce qui motive ma quête de solution en termes d'accessibilité aux ressources d'aide.

Depuis quelques mois, fort d'une contribution paritaire entre le SPVM et la Fraternité, le PAAP a réussi à largement diminuer sa liste d'attente. De surcroît, je travaille également de concert avec leur équipe pour vous fournir de nouvelles ressources ainsi qu'à vos dépendants en matière de santé mentale.

Au final, il m'apparaît important, plus que jamais, que vous preniez soin de vous afin d'être en mesure d'aider les autres et vos pairs. Vous trouverez dans l'encadré plusieurs numéros susceptibles de vous être utiles.

Merci pour la confiance que vous avez placée en moi, vous pouvez compter sur moi.

Je serai là pour vous!

> evensg@fppm.qc.ca

> 514 527-4161, poste 226

Numéros importants

Policier-ressource

> 514 289-BLEU (2358)

PAPP

Pour prise de rendez-vous

> 514 280-9271

PAPP

Numéro d'urgence

> 438 402-1596

MISE

> 514 280-9067

EMPI (Équipe multidisciplinaire post-incident)

> post_incident@spvm.qc.ca

> 514 280-9856

(boîte vocale)

Il y a également HALEO

(Clinique virtuelle du sommeil) et MAPLE (Soins de

santé virtuels) auxquels

vous avez accès par le biais

de vos assurances.



Votre assurance maladie

Au cours de votre vie, votre situation familiale pourra changer. Ces changements impliquent nécessairement une modification à votre couverture d'assurance. Par exemple, lors d'une naissance, votre enfant doit être assuré soit par votre plan d'assurance ou celui de votre conjointe. Une loi au Québec oblige cette adhésion, car vous ne pouvez pas y renoncer pour adhérer à la RAMQ. D'ailleurs, tous les Québécois doivent être assurés en assurance maladie. De même, lors d'une nouvelle union, advenant que cette personne n'ait pas d'assurance collective, elle doit se désinscrire de la RAMQ pour s'assurer via notre régime, lorsqu'elle se qualifie en tant que conjoint de fait. Puis, vos enfants à charge, âgés de 18 à 25 ans, sont éligibles à votre programme d'assurance à condition qu'ils soient étudiants à temps plein. Il est donc important de nous faire parvenir la preuve de scolarité annuellement, et ce, à tous les automnes. Si votre enfant n'est plus aux études à temps plein, vous devez faire une modification à votre plan d'assurance afin de retirer celui-ci de votre plan et ainsi payer la bonne prime d'assurance puisque **ce changement ne se fait pas automatiquement**. Pour tous changements de votre couverture d'assurance, veuillez communiquer par téléphone avec une préposée aux assurances.

Service de thérapie du sommeil

Pour nos membres actifs seulement

Récemment, nous avons ajouté à votre protection d'assurance maladie, un service qui dispense des soins professionnels pour traiter l'**insomnie** et les **troubles de sommeil**, sans avoir à vous rendre dans une clinique. En effet, la firme **HALEO** vous offre ces soins virtuels. Vous le savez, nos **horaires atypiques** nous rendent plus à risque de développer des problèmes liés au sommeil, ce qui peut avoir de lourdes **répercussions** sur notre bien-être et notre santé globale. Ces soins sont facilement accessibles en accédant au lien suivant : <https://evaluation.haleoclinic.com/screener/sign-up/fppm/fr-ca>

Notez que pour nos membres retraités, il est également possible de bénéficier de ce service. La thérapie sera remboursée à 50 % par l'assurance maladie en soins psychologiques, jusqu'à 500 \$ par année civile.

Advenant que votre trouble du sommeil soit l'apnée du sommeil, Haleo peut vous référer à un fournisseur offrant des prix concurrentiels pour l'achat d'un CPAP.

N'hésitez pas à bénéficier de ce service pour améliorer la qualité de votre sommeil dont le taux de satisfaction est de 94 %.



Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie *Johnny Primiani*

Service de télémédecine

Pour nos membres actifs seulement

En mars dernier, nous avons changé de fournisseur de service de télémédecine en optant pour la firme Maple. Si vous n'êtes pas inscrits à Maple, vous pouvez le faire par le biais du lien suivant :

<http://getmaple.ca/greenshield>

Nous invitons donc les **membres actifs** à s'inscrire si ce n'est pas déjà fait. Pour toute question particulière, veuillez écrire à noemiegl@fppm.qc.ca.

Votre assurance voyage

En ce stade de pandémie, certaines particularités s'appliquent toujours à l'assurance voyage. Il est donc nécessaire de vérifier le niveau de risque d'une destination en regardant les avertissements du gouvernement canadien et en consultant le site Internet <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>. L'information y est mise à jour sur une base quotidienne.

L'indication **d'éviter tout voyage** correspond au niveau d'avertissement 4 et, dans ce cas, vous n'êtes malheureusement pas couvert par l'assurance voyage de la SSQ. Lorsque le niveau d'avertissement d'une destination est inférieur à 4, vous êtes pleinement couvert par l'assurance voyage en cas d'accident ainsi que pour les frais médicaux, si vous contractez la COVID-19, et votre couverture s'élève à 1 000 000 \$.

Lorsqu'un accident survient lors de votre voyage, vous devez d'abord contacter le service d'assistance voyage dont le numéro figure au verso de votre carte SSQ afin d'obtenir des instructions.

En somme, il est primordial de vérifier le niveau d'avertissement avant d'acheter votre voyage, puis, une seconde fois avant de partir puisqu'il s'agit d'une situation très évolutive. Advenant que le niveau de risque de votre destination passe au niveau 4 avant votre départ, il est recommandé d'annuler votre voyage. Cette annulation sera couverte par l'assurance annulation voyage, mais à condition que lors de l'achat, le niveau d'avertissement ait été inférieur à 4.

Lorsque vous êtes en voyage et que l'avertissement du gouvernement émis pour votre destination passe au niveau 3, soit **d'éviter tout voyage non-essentiel**, il est possible d'interrompre votre voyage à l'intérieur d'une période maximale de 14 jours suivant cet avertissement, ou encore, de continuer votre séjour tout en demeurant couvert par votre protection d'assurance voyage. Toutefois, advenant le cas où votre destination passe au niveau 4, soit **d'éviter tout voyage**, vous devez interrompre votre séjour et revenir au Canada dans un délai maximal de 14 jours suivant l'avis, à défaut de quoi vous perdez votre protection d'assistance voyage.

Pour toute annulation de voyage avant le départ ayant pour cause un avertissement du gouvernement du Canada aux voyageurs, vous devez communiquer avec le service



d'assistance voyage de SSQ pour connaître la procédure à suivre, et ce, 72 heures avant la date prévue de votre départ ou du prochain dépôt exigé par votre agence de voyages. Les coordonnées du service d'assistance de votre assurance voyage sont sur votre carte SSQ.

Vous devez savoir que si votre agence de voyages ou votre compagnie aérienne vous offre un crédit voyage en guise de remboursement, un crédit voyage équivaut à un remboursement pour SSQ Assurance. Donc, que vous acceptiez ce crédit ou non, ce montant sera déduit de votre remboursement. SSQ Assurance vous remboursera les frais admissibles selon votre contrat. Dans les cas où l'agence de voyages ou la compagnie aérienne vous impose des frais supplémentaires afin d'obtenir un crédit voyage, votre assurance couvrira ces frais puisque votre couverture comprend l'assurance annulation voyage.

Advenant le cas où vous seriez mis en quarantaine avant votre départ, il vous est toujours possible de faire une réclamation d'annulation voyage, pourvu que cette mise en quarantaine se termine **sept jours ou moins** avant la date prévue de votre départ.

Veillez noter que les frais pour les tests de dépistage de la COVID-19 effectués à la demande d'une autorité gouvernementale pour

le retour au Canada ne sont pas couverts par l'assurance voyage. Les frais supplémentaires occasionnés par l'attente d'un résultat d'un test de dépistage de la COVID-19 ne sont pas couverts non plus (par exemple, les frais pour un nouveau billet d'avion ou le changement de date de retour du billet existant, les frais d'hébergement ou de subsistance, etc.).

QUELQUES INFORMATIONS GÉNÉRALES DE L'ASSURANCE VOYAGE

À la suite de la fusion entre SSQ Assurance et La Capitale, ceux-ci utiliseront désormais le nom de **Beneva**, l'officialisation aura lieu en janvier. Notez que ce changement de nom n'aura aucun impact sur votre couverture d'assurance et que celle-ci demeurera inchangée.

D'ailleurs, lorsque vous partez en voyage, il n'est pas nécessaire de déclarer votre voyage auprès de l'assureur. Néanmoins, **vous devez informer SSQ Assurance si votre condition médicale a changé dans les six mois qui précèdent votre départ pour un voyage.** La couverture d'assurance voyage est d'une période maximale de 90 jours et vous devez revenir 14 jours dans votre province de résidence pour avoir droit à une nouvelle couverture de 90 jours. Advenant que votre voyage soit plus long que 90 jours, **vous devez prendre une assu-**

rance individuelle qui vous couvrira à partir du 91^e jour. Notez qu'à la suite de la fusion entre SSQ Assurance et La Capitale, vous serez dorénavant référé au cabinet **Sécuriglobe** afin d'obtenir le produit d'assurance individuelle qui correspond le mieux à vos besoins, et ce, à partir du 91^e jour de votre séjour à l'étranger.

Étant donné que l'assureur voyage est SSQ, vous devez les contacter directement pour toute question spécifique quant aux couvertures ou demandes de preuve de couverture d'assurance. Certaines fonctionnalités sont offertes sur leur site Internet, dans l'espace client.

Nous vous invitons également à consulter le site Internet de SSQ Assurance pour des informations générales d'assurance voyage. La section « Foires aux questions » est mise à jour régulièrement : <https://ssq.ca/fr/coronavirus/voyage>

Évitez le papier et soyez payés plus vite !

Toujours à la recherche de nouvelles façons de bonifier son service à la clientèle, l'équipe des assurances de la Fraternité souhaite accélérer les remboursements en suscitant votre collaboration. Afin de réduire les délais et diminuer l'utilisation du papier, nous vous recommandons de soumettre votre réclamation d'assurance électroniquement.

Actuellement, nous recevons beaucoup de réclamations par la poste ou par courrier interne. Lorsqu'une réclamation est envoyée par la poste, il faut tenir compte des délais supplémentaires avant son traitement. Lorsque vos réclamations sont soumises via la plateforme GSC sur notre site Intranet ou par l'application mobile *FPPM Assurances*, celles-ci sont généralement traitées rapidement et vous obtenez votre remboursement dans un délai de 24 à 48 heures. C'est rapide et facile à utiliser ! Vous pouvez également nous les soumettre en les numérisant et en les envoyant à l'adresse courriel des assurances, soit assurances@fppm.qc.ca.

Surveillance électronique en milieu de travail

L'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication en milieu de travail est un sujet qui entraîne des questionnements quotidiens quant au pouvoir de surveillance que possède un employeur sur ses salariés. À ce sujet, un résumé de l'intéressante décision rendue par l'arbitre Me Maureen Flynn en matière de surveillance électronique en milieu de travail, l'affaire Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM) et Ville de Montréal (grief syndical) (2020 QCTA 358), s'avère nécessaire.

Cette décision porte principalement sur l'analyse de deux droits fondamentaux, soit le droit à des conditions de travail justes et raisonnables en vertu de l'article 46 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (ci-après la «*Charte*») et du droit au respect de la vie privée, prévu aux articles 35 et 36 du *Code civil du Québec* et à l'article 5 de la *Charte*.

Le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal (SPPMM) (ci-après le «*Syndicat*») dépose un grief relativement à la surveillance électronique des employés effectuée par la Ville de Montréal (ci-après «*Employeur*»). Le Syndicat soutient que l'utilisation d'un logiciel de sécurité informatique qui enregistre et produit un journal quotidien des consultations de sites internet effectuées par les salariés à des fins

professionnelles ou personnelles pendant les heures de travail à partir du matériel informatique fourni par l'Employeur, constitue une surveillance électronique constante ou continue et, donc, illégale au regard de la *Charte*.

La jurisprudence établit généralement que la surveillance vidéo ou audio constante et continue d'un salarié pendant qu'il effectue sa prestation de travail contrevient à l'article 46 de la *Charte* puisqu'elle est considérée comme étant une condition de travail déraisonnable. Or, le Tribunal diffère d'opinion et conclut qu'il n'y a pas de contravention à la *Charte*.

[26] *En somme, ce suivi informatique implanté essentiellement pour éviter un danger (une attaque externe) ou réagir rapidement en cas d'attaque couvre une infime partie*



Par M^e Jean-Paul Romero, Roy Bélanger avocats

des activités qu'un employé exerce habituellement dans le cadre de son travail et de surcroît dévoile une information dépersonnalisée. Il s'agit essentiellement d'un système de sécurité qui capte des données ciblées de consultation, à partir des codes d'utilisateurs, des catégories des sites visités et du nombre de connexions effectuées, sans plus.

[27] Il m'apparaît manifeste que ce suivi informatique des connexions Internet faites par des milliers d'utilisateurs (22 000) ne peut être assimilable à de la surveillance constante ou continue effectuée par exemple par une caméra qui fixe, capte ou épie un employé tout au long de sa journée de travail. En l'espèce, le logiciel Graylog n'épie aucunement les faits et gestes d'un employé ou d'un groupe d'employés de la Ville.

Sur le volet du droit à la vie privée, la preuve démontre que l'Employeur avait adopté des directives claires relativement à l'utilisation d'Internet et qu'il avait transmis aux salariés plusieurs communiqués et mises en garde afin de les informer du contrôle et des vérifications qu'il pouvait effectuer. Par conséquent, il est indéniable que les salariés connaissaient les attentes de l'Employeur quant à l'utilisation des outils informatiques mis à leur disposition et quant au droit patronal de vérifier l'utilisation qu'ils en faisaient.

Cela dit, le Tribunal rappelle que le droit à la vie privée ne peut être automatiquement mis à l'écart pour la simple raison qu'un

employeur fournit du matériel informatique à ses salariés. Chaque cas est un cas d'espèce qui commande une analyse approfondie. Néanmoins, l'arbitre distingue le présent dossier de l'arrêt de principe de la Cour suprême du Canada, *R. c. Cole* (2012 CSC 53), puisque les salariés avaient pleinement connaissance des politiques sur l'utilisation d'Internet à des fins personnelles pendant les heures de travail. Ces éléments ont une grande incidence sur l'expectative de vie privée des salariés qui, en l'espèce, est considérablement restreinte. Le grief est rejeté.

[55] En ce sens, si un employé peut avoir une certaine attente subjective de vie privée lorsqu'il utilise les outils informatiques de l'Employeur et quant au contenu de l'ordinateur mis à sa disposition pour le travail, il est manifeste que, dans le contexte qui nous occupe et considérant la nature des informations recueillies, il ne peut avoir d'attente subjective raisonnable quant au caractère privé de ce genre d'informations vis-à-vis de l'Employeur.

[56] La navigation sur Internet n'est pas un droit acquis aux employés, il s'agit d'un droit d'accès pour les fins du travail. Les données analysées par le logiciel et consultées par l'Employeur dans les rapports de journalisation ne font pas partie de la sphère privée de l'employé. Les données vérifiées par l'Employeur s'apparentent à une compilation de données relatives à l'utilisation par les employés des biens qu'il met à leur disposition.

[57] Un employé, dans de telles circonstances, ne peut avoir une attente subjective raisonnable quant au caractère privé des données générées par sa navigation sur Internet selon les paramètres ici en cause considérant de surcroît qu'il a connaissance des directives en vigueur qui lui indiquent les limites de son droit à la vie privée lorsqu'il utilise les outils informatiques mis à sa disposition par l'Employeur dans le cadre de son travail.

À la suite de cette décision, le Syndicat dépose un pourvoi en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure du Québec pour faire annuler la sentence, au motif que l'arbitre a erré en concluant qu'il n'y avait pas de contravention à l'article 46 de la *Charte*, soit le droit de toute personne à des conditions de travail justes et raisonnables. Dans un jugement rendu le 7 février 2022, **la Cour supérieure** rejette le pourvoi et **confirme la décision arbitrale** au motif que le raisonnement de l'arbitre est complet, transparent et intelligible.

Il faut retenir de cette affaire que l'attente subjective de vie privée qu'un salarié peut avoir au sujet de son utilisation des outils informatiques fournis par l'Employeur est un critère déterminant pour évaluer s'il y a violation du droit à la vie privée. À cela s'ajoute le fait que les outils fournis par l'Employeur demeurent la propriété de ce dernier et sont offerts aux salariés dans un objectif bien précis, soit de leur permettre de s'acquitter convenablement de leurs tâches de travail.



Marie-Josée Clément, Fayçal Djelidi et Stéphane Dumont, représentants paritaires à la prévention en santé et sécurité du travail

Nouvel agent paritaire

Avec la Covid-19, nous vivons depuis plusieurs années déjà une période sans précédent ayant eu des impacts tant au niveau de notre vie professionnelle que de notre vie personnelle. En effet, nous avons eu à nous adapter pour préserver notre sécurité (masques, barrières de protection, télétravail, etc.) et c'est dans ce contexte que j'ai réalisé toute l'importance de la santé et sécurité au travail.

Les tribunaux ont également eu à se pencher sur plusieurs aspects, dont notamment la vaccination, la couverture d'accidents en télétravail et les responsabilités des employés et des employeurs pour la protection face au virus. J'ai donc orienté ma formation continue du Barreau en santé et sécurité du travail.

Policier au SPVM depuis juin 2000, j'ai occupé plusieurs fonctions de la gendarmerie et des enquêtes (PDQ 21, Division des affaires juridiques, Service des enquêtes spécialisées, Centre d'enquête Sud, Service aux cours). Mon expérience de travail et ma formation viendront épauler une équipe paritaire d'expérience en santé et sécurité au travail avec les S/D Fayçal Djelidi et Marie-Josée Clément.

À titre d'exemple, nous sommes présentement investis dans le port de l'arme à la cuisse, les chocs post-traumatiques, l'ergonomie des postes de travail et plusieurs autres mandats. Nous rencontrons également toutes les nouvelles recrues pour les sensibiliser aux rôles des représentants paritaires, à l'utilisation des équipements fournis et à la responsabilité partagée en santé et sécurité.

Lorsque vous vivez des problématiques reliées à la santé et sécurité au travail en matière d'équipements, d'immeubles, d'inspections, de chocs post-traumatiques de rédaction de rapports, et ainsi de suite, vous avez 3 agents paritaires pour **vous** appuyer.

Notre équipe sera également en mesure de vous accompagner si vous avez des questions sur la déclaration et le processus en cas d'accident de travail.

Nous sommes là pour vous!

Stéphane Dumont



**Association
athlétique et sportive**

Sylvain Bois, président



Tournoi de balle donnée 2022

Aux mois de mai et juin se déroulait le tournoi de balle donnée de la Fraternité au parc Jarry, le tout dans une atmosphère de grande camaraderie! Douze équipes se sont inscrites! Le 30 mai, c'est 4 équipes que nous avons sur le terrain: Stup-Sud, CO Nord, CE Sud et Filature. Toutes nos équipes ont été gagnantes grâce à une belle journée ensoleillée et beaucoup de rires. Encore une fois, la Filature a brillé avec 3 victoires!



STUP SUD



CO-NORD



CENTRE EQUÊTE SUD



FILATURE

Le 2 juin, nous avons également 4 équipes d'inscrites: PDQ 44, PDQ 39, PDQ 38 et EMAF. Elles ont toutes participé à cette journée superbe, mais l'équipe du PDQ 38 s'est démarquée avec trois victoires!



PDQ 44



PDQ 39



PDQ 38



EMAF

Le 6 juin, les équipes du PDQ 42, PDQ 39, PDQ 26 et de l'Association sportive ont eu beaucoup de plaisir à jouer 3 parties amicales. Les jeunes ont quand même affligé 3 défaites à l'Association sportive... Beaucoup de plaisir et d'anecdotes lors de ces rencontres!



PDQ 42



PDQ 42 DOS



PDQ 26



PDQ 39



AAESFPPM

Le 9 juin, pour la dernière partie de notre tournoi, la météo n'a pas été de notre côté et la Ville de Montréal ne rembourse pas les journées au calendrier. Heureusement, les 4 équipes inscrites ont remis leurs bourses! Les équipes inscrites étaient les PDQ 12, Unité 82, PDQ 38 et les Stup.

Les surplus du tournoi de Balle donnée ont été remis aux fondations suivantes :

- > 400 \$ au Club des petits déjeuners
- > 400 \$ à l'Institut de Cardiologie
- > 400 \$ à Diabète Québec
- > 400 \$ à l'Hôpital pour enfants

Merci à tous de votre participation et à l'année prochaine!



Soccer

Du 8 au 12 novembre prochain, notre équipe masculine des 35 ans et plus participe au tournoi du NAPST (North American Police Soccer Tournament) en Floride.

Nos équipes participeront également dans la ligue Concordia de soccer pour la saison 2022-2023. Si vous êtes intéressé à participer avec nos équipes masculines et féminines de soccer, il y aura un camp d'entraînement en janvier 2023.

Écrivez-moi à sylvainb@fppm.qc.ca

Vêtements

Si vous avez besoin de références pour la confection de vêtements pour votre équipe sportive, communiquez avec nous et nous vous aiderons à avoir de meilleurs prix : chandails de hockey, de balle molle, de soccer, de basketball, de vélo, etc.

Saison de Hockey à la Place Bell

La saison de hockey a débuté le 19 septembre. **Nous cherchons encore des joueurs réguliers et des réservistes pour faciliter le bon fonctionnement de la ligue.** Les parties sont disputées le lundi de 10h00 à 11h30 à la Place Bell (à Laval) et le stationnement intérieur est inclus. Une saison comprend 32 parties de 1h30 chacune, le *tape* pour les bâtons et les jambières... ainsi que le shampoing!

Nous avons également des équipes de hockey qui se disputent des parties amicales les lundi, mardi et vendredi à l'Aréna St-Michel.

Pour information, veuillez communiquer avec votre Association sportive à sylvainb@fppm.qc.ca ou au 514 609-3100.



Tournoi de hockey Sûreté du Québec 2022

Félicitation à notre équipe de Hockey AAA pour sa victoire en finale de la classe Open du tournoi de la Sûreté du Québec! Notre équipe a réussi un parcours sans faute avec 5 victoires en 5 parties!

Un merci particulier à notre Capitaine Félix, lequel a su rassembler un bon groupe de joueurs qui a ramené la bannière des champions!





Jeux mondiaux des policiers et pompiers

WPF 2023 – Winnipeg

LES PROCHAINS JEUX AURONT LIEU À WINNIPEG DU 28 JUILLET AU 6 AOÛT 2023.

Inscrivez vos équipes: Soccer, Basket-ball, Balle donnée, Tennis, Hockey sur glaces et beaucoup d'autres disciplines. Rendez-vous sur le site des jeux www.wpfg2023.com.

Pour que nous soyons aux couleurs de notre organisation, votre Association sportive fournira des vêtements avec logo et nous seront tous reconnaissables! Les dates d'essayage des vêtements viendront.

Si vous êtes intéressé à participer, communiquez avec votre association sportive à la Fraternité, au 514 527-8305 ou à sylvainb@fppm.qc.ca.

Vous devrez compléter un coupon d'inscription le plus rapidement possible et le retourner à la Fraternité.

COUPON D'INSCRIPTION POUR LES PROCHAINS JEUX À WINNIPEG – à découper

Nom : Prénom :

Lieu de travail :

Courriel personnel :

Cellulaire :

Dans quelle discipline prévoyez-vous vous inscrire?.....

.....

Faire parvenir le coupon d'inscription à l'attention de :
Sylvain Bois, **Association athlétique et sportive FPPM**



*Venez passer
vos vacances
chez vous!*



INFORMEZ-VOUS !
1 819 523-4016

 **Club Plein Air PPM**

Faites une demande d'adhésion
pour visiter le groupe



Club de Plein-air des policiers et policières de Montréal

Contribuez à un monde meilleur



**La solution d'épargne responsable de
Caisse-Police : profitable pour vous et pour la planète.**

La Caisse Desjardins des policiers et policières, en collaboration avec Desjardins Assurances, est fière de vous offrir un programme d'épargne-retraite collectif autonome qui respecte vos convictions environnementales.

Cette solution vous permet d'investir dans un REER et un CELI collectifs de façon autonome, via un site sécurisé disponible 24/24, 7/7.

Pour en savoir davantage : visitez le caisse-police.com/reer-celi-responsables

 **Desjardins**
Caisse des policiers et policières





FIÈRE PARTENAIRE DE VOS ÉVÉNEMENTS



Défi Gendarme de fer



Défi 91



**Tournoi de golf
de la FPPM**



Fête champêtre



**Course au flambeau des
agents de la paix**



**Tour cycliste du
SPVM**

www.caisse-police.com
pour mieux vous informer !

 facebook.com/caisse-police

SIÈGE SOCIAL

460, rue Gilford, Montréal (QC) H2J 1N3

téléphone : 514.VIP.1004 (847)
sans frais : 1.877.VIP.1004 (847)
télécopieur : 514.487.1004

CENTRES DE SERVICES

Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec—Montréal
Québec
Centre de service conseil ENPQ
Outaouais

Une dynastie à sauver

La Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal existe depuis 1956. Initialement créée pour les funérailles des policiers et policières, la notoriété et la qualité de la chorale ont fait en sorte que son champ d'implication a beaucoup changé. Invitée dans plusieurs téléthons et levées de fonds, la Symphonie vocale s'est taillée une réputation d'excellence. De plus, elle est unique au Québec et en Amérique du Nord par sa constitution de choristes syndiqués provenant tous du même corps de police.

Au cours des années, près de 200 personnes se sont greffées à ce groupe, pour un nombre différent d'années selon les cas, le temps moyen passé dans la chorale étant de 39 ans! Ce qui fait dire à certains que quand tu viens faire un tour, tu ne repars plus car on y est bien et heureux!

À travers ses 66 ans d'existence, la Symphonie vocale a enregistré plusieurs cassettes (au début) et gravé des CD par la suite, dont les trois derniers l'ont été en 2019, pour Noël. De plus, nous répondons depuis plusieurs années à une demande grandissante de spectacles dans les résidences. Pandémie

oblige, nous sommes toutefois restés tranquillement à la maison pendant deux ans, tant au niveau des pratiques que des concerts et des funérailles.

Il faut noter que la **moyenne d'âge de la chorale est de 70 ans**, mais que **son cœur est jeune**. Il faut arrêter de penser que la Symphonie vocale est un groupe de *petits vieux* qui chantent en latin dans les églises! Au contraire, nous n'allons quasiment plus dans les églises pour des funérailles.

Si vous connaissez un peu la chorale, vous n'êtes pas sans savoir que son répertoire est très varié pour un groupe de petits vieux. Répertoire anglophone et francophone en passant par les Beatles, musique de film, Queen, et autres.

J'en profite d'ailleurs pour remercier tous les gens qui se sont déplacés pour assister à notre concert biennal des 23 et 24 avril dernier. De l'avis de tous, ce fut un immense succès et sûrement un de nos meilleurs concerts!

Mais c'est avec un sentiment d'urgence et d'inquiétude que j'écris cette chronique. Notre fierté collective, notre volonté de garder ce joyau qui nous fait honneur partout et notre sentiment d'appartenance doivent triompher! **C'est si simple d'être membre de la chorale!**



Yvan Côté, président

Pas besoin de diplôme quelconque en musique mais simplement d'aimer et de vouloir chanter en groupe tout en rendant des familles et des gens heureux. Pas d'argent à déboursier, nos associations policières s'en chargent, et pas d'obligation quelconque à toujours être présent. Tout se fait sous forme de bénévolat.

Grande réussite au concert biennal 2022

Notre fameux rendez-vous biennal qui devait avoir lieu en avril 2020 puis reporté en avril 2021 a finalement eu lieu les 23 et 24 avril 2022 et fut couronné d'un immense succès grâce à notre fidèle public. Malgré le délai de 2 ans d'attente, les gens ont gardé leur billet et nous ont suivis dans cette aventure!

La Symphonie vocale a livré ses pièces à un auditoire attentif, respectueux et fier de la chorale. Les musiciens, les choristes, le directeur musical, la présentatrice, la technicienne-vidéo, tout ce beau monde a mis la main à la pâte pour offrir deux spectacles de qualité. Nous voulons vous remercier très sincèrement de votre appui inconditionnel et gardons espoir de pouvoir performer à nouveau devant vous en 2024, si le nombre de choristes ne diminue pas.

Rappelez-vous que votre Symphonie vocale est unique en Amérique du Nord par sa structure, son engagement, et, j'ajouterais, avec beaucoup d'humilité, la qualité de ses prestations, que ce soit lors de funérailles ou de concerts, sans oublier que nous sommes épaulés et dirigés par des professionnels de haut rang soit Madame Denyse Rheault à l'accompagnement et Monsieur Rolland Côté à la direction musicale.

Oui, c'est un **cri d'alarme**, presque un appel de détresse. Il est inconcevable que nous ne puissions pas trouver une cinquantaine de personnes intéressées à chanter au sein de 4500 policiers et policières du SPVM. Ne laissez pas s'éteindre à petit feu un groupe qui a bien représenté les policiers et policières à travers plus de 66 ans d'Histoire! Nous devons rester en vie et continuer fièrement à semer bonheur, joie et sérénité dans la population policière et civile!

La pérennité de ce groupe ne tient qu'à vous. Actifs ou retraités, hommes ou femmes, la porte est ouverte toute grande et nul besoin d'être diplômé en chant, en musique ou autre, juste d'avoir le goût de chanter et de faire des heureux autour de vous!

Vous n'avez qu'à assister à une pratique du lundi, à la Fraternité et vous pourrez constater par vous-même, le plaisir et la bonne humeur qui y règnent. Vous serez en mesure de voir et d'entendre ce qui se passe. Si vous désirez des informations, appelez-moi!

Yvan Côté, 514 258-0475

Société du musée de la police



Société du Musée de la police
de l'île de Montréal
et de l'île Bizard



Jean-Marc De Nobile, *Communicateur - Musée de la Police de Montréal*



CETTE MÊME ANNÉE (1974), on annonçait la fermeture de l'École de formation des policiers de la CUM car elle sera réquisitionnée pour les Jeux olympiques d'été de 1976.

Dorénavant, toutes les nouvelles recrues passeront par l'IPQ.

EN 1975, le sergent-détective Gilles Beauvais est abattu par un suspect armé alors qu'il tentait de s'approcher d'une maison d'habitation dans laquelle celui-ci s'était réfugié avec des complices.

1976, Les Jeux olympiques d'été se déroulent à Montréal. Cette même année, la Ville de Montréal crée la division « contrôle du stationnement » : les proposés au stationnement arrivent !

1977, Henri-Paul Vignola est le nouveau directeur du SPCUM (1977-1981). Durant son règne, il humanise le Service et abolit les grades de l'état-major, tous sont des directeurs.

1978

- > Remaniement majeur des effectifs ;
- > fusion des postes (on passe de 39 à 23) ;
- > les policiers imposent l'horaire 4-3 et le Service l'accorde à tous les policiers/policières incluant le personnel des enquêtes ;
- > retrait des motos l'hiver ;
- > les radios émetteurs/récepteurs deviennent un outil de travail.

1979

On retire les boîtes de rue n'en voyant plus la nécessité avec l'arrivée des radios émetteurs/récepteurs.



On voit aussi l'arrivée des plaquettes d'identité et du retrait des insignes de poitrine.



En **1979**, on note aussi l'embauche des premières policières du SPCUM.

La dernière embauche de policières s'était faite en 1948.

CETTE MÊME ANNÉE, l'agent René Vallée est tué par arme à feu alors que des suspects de vol qualifié (les frères Renaud), qui venaient de blesser par balle un autre agent lors de leur fuite, se retrouvent face à lui et l'abattent.

EN 1980 l'analyse tactique de la criminalité (ATC) est introduite et s'étend à tous les postes comme méthode d'analyse de la criminalité locale.

Société du musée de la police

EN 1981, les agents Emmanuel Cloutier et Pierre Brûlé perdent la vie dans deux événements distincts. L'agent de circulation Cloutier est abattu par un individu armé qui venait de commettre un vol qualifié dans une banque et l'agent Brûlé est renversé par un automobiliste alors qu'il traversait une autoroute la nuit pour aller porter assistance à une personne en détresse.

EN 1982 l'agent Serge Laforêt décède des suites de blessures subies lors d'un accident de circulation dans l'exercice de ses fonctions, quelques années auparavant.

1982-85, André De Luca, directeur du SPCUM, effectue des transformations majeures au niveau de la Direction des enquêtes, diminuant de beaucoup son autorité sur les enquêteurs.

1984

Visite du pape Jean-Paul II

Le 3 septembre, un citoyen américain du nom de Thomas Bringham dépose une **bombe artisanale** dans un casier de la **Gare Centrale** de Montréal. En explosant, celle-ci fait 53 victimes dont trois morts.

Cette **même année**, deux policiers sont tués dans l'exercice de leurs fonctions :

- > l'agent Pierre Beaulieu est atteint mortellement au bas du dos lors d'une intervention concernant un vol de véhicule ;
- > le sergent-détective Robert Larue est abattu chez-lui dans le cadre d'une initiation d'un individu voulant rejoindre un groupe de motards criminalisés.

FINALEMENT, EN 1984 le Service de police de la CUM annonce le retrait du service des ambulances qui était en fonction depuis 1959 et inaugure aussi un nouveau service de Communications.



1985, Roland Bourget devient directeur du SPCUM (1985-1989).

LE 26 OCTOBRE 1985, l'agente Jacynthe Fyfe est abattue par un individu en possession d'une arme longue alors qu'elle répondait à un appel concernant un suspect rôdant dans le secteur de Dorval.

Elle sera malheureusement la première policière abattue dans l'exercice de ses fonctions au Canada.

Cette même année est marquée par « l'affaire Gosset/Griffin » alors qu'un détenu noir est abattu accidentellement dans le stationnement du district 15. Subséquemment, d'importants changements se produiront au sein du SPCUM et des mesures de rapprochement avec les communautés culturelles seront mises en place.

EN 1986, ce sont les agents Claude St-Laurent et Robert Baril qui donneront leur vie en protégeant celle des citoyens de l'île, dans deux événements distincts mais similaires. Ils seront abattus par des suspects lors d'interventions, alors qu'il y a eu bagarre et qu'ils seront désarmés par leur agresseur.

EN 1988, l'agent Richard Lagacé perd la vie lors d'un accident de circulation alors qu'il est affecté au module de filature de la Région Nord.

1989, La couleur des véhicules de patrouille change: le bleu devient le blanc, le blanc devient le bleu.



LE 6 DÉCEMBRE 1989 est marqué par une tuerie à l'École Polytechnique de Montréal. Marc Lépine fera feu sur 28 personnes, principalement des étudiantes, tuant 14 femmes et blessant 13 autres personnes.

1989
Alain St-Germain est le nouveau directeur (1989-1994).

La structure des mégapostes et des comptoirs de service est mise à l'essai.

On débute aussi une importante étude sur la saisie des statistiques criminelles intitulée « but visé ». Par exemple, oui il y a bien eu une intro mais l'objectif était le vol de bijoux, le vol de tableaux ou autres.

Source: Synthèse de rapports de recherches effectuées par M. Jean-Marc De Nobile en 1997

LE 5 AVRIL 1967, le Service de police de Montréal émettait la directive générale 67-GP-1 intitulée « Appels dans le métro ».

Le but de cette directive était d'énoncer la politique du Service en matière d'interventions lors d'appels dans le métro de Montréal et d'établir une liaison avec la police de la Commission de transport de Montréal, alors que ses agents étaient tous assermentés « constables spéciaux » dont le rôle principal était l'application du Règlement 3361 régissant « l'ordre public dans le métro ».

La procédure visait à éclaircir notre responsabilité suite à une demande d'assistance de la part de la CTM, d'une plainte d'un citoyen, de flagrant délit ou d'urgence, en indiquant que les membres du SPM se devaient d'intervenir de la façon habituelle.

On procédait par la suite à conscientiser les policiers sur les dangers d'intervenir sur la voie électrifiée du train et sur les précautions à prendre pour y accéder.

Finalement, on spécifiait les modes d'interventions à privilégier lors de différents types d'événements tels que: suicide sur la voie, personne malade, colis suspect et autres.

LE 20 DÉCEMBRE 1972, le SPCUM émettait la directive générale 72-GP-7 (2) intitulée « Coordination autres organismes »

Société du musée de la police

Cette directive avait pour but d'informer le personnel opérationnel que le « Service des affaires sociales de la Ville de Montréal » était l'institution officielle pouvant fournir aux personnes nécessiteuses l'aide sociale appropriée.

Dans les cas de placement d'adulte ou d'enfant (par le biais de la Section de l'aide à la jeunesse), on offrait une liste des lieux où le patrouilleur pouvait référer ou conduire la personne, ainsi que les heures en opération.

On y retrouvait aussi la façon de procéder lors de certaines situations, à savoir :

- > éviction de ménage : en référer au Service des affaires sociales et assurer la garde du mobilier jusqu'à la prise en charge par ce service ;
- > lors d'une enquête quand on découvrirait qu'un prévenu recevait une aide sociale de ce service ;
- > lors du décès d'une personne nécessiteuse.

On indiquait aussi le rôle du policier lors d'une demande d'assistance d'un huissier :

- > Le policier se limite à prévenir une obstruction ou résistance de la part de la personne visée par l'acte judiciaire ;
- > en aucun temps n'agit comme assistant huissier ;

- > reprend sa patrouille une fois l'ordre rétabli et rédige un formulaire d'incident *F-404* *Coordination autres organismes - huissier*.

LE 29 JANVIER 1974, le SPCUM émettait la directive générale 74-GP-2, intitulée « Évacuation des intrus ». On pouvait y lire que l'évacuation des intrus devait se faire en usant, dans la mesure du possible et où cela s'appliquait, du sens de la persuasion, et, au besoin, en employant la force nécessaire. En tout temps, l'officier responsable directement chargé de l'évacuation déterminait la tactique à suivre.

Dans ce cas, les points suivants devaient être considérés :

- > nombre d'intrus et moment de l'opération ;
- > attitude des intrus et du requérant ;
- > prévision des hostilités ;
- > équipement et effectif utilisés et protégés ;
- > communications ;
- > transport ;
- > armement et munition des intrus ;
- > localisation exacte des occupants : plan de l'immeuble, géographie locale ;
- > valeur(s) à protéger.

VOICI DONC L'ORDRE DU DÉROULEMENT RECOMMANDÉ :

- > Pour parler avec requérant et intrus : bien expliquer l'essentiel que le Service agit exclusivement à la demande du requérant légitime des lieux et qu'en outre, **celui-ci demeure légalement responsable des événements qui peuvent survenir**.
- > L'*ordre à des intrus* doit être lu par le requérant ou par son représentant autorisé.
- > Toute infraction commise par un intrus peut faire l'objet d'une arrestation.

Suite à l'évacuation de ceux-ci et à une enquête policière possible, le Service quittait l'immeuble une fois la paix rétablie et que le requérant était avisé de prendre les mesures préventives à l'égard de tels événements (sécurité des biens, contrôle des accès à l'immeuble, autres).

Rédaction du ou des rapports circonstanciés : s'il n'y avait pas de dommages ou d'arrestation, on rédigeait un rapport d'incident F-404 ; s'il y avait arrestation(s) sans mandats, il devait y avoir la rédaction d'un rapport F-43 « Procès-verbal de dénonciation ».



Dans la *Revue du Service d'Octobre 1978* on apprenait que le 26 octobre, le Gouverneur en Conseil avait proclamé, pour une période d'un mois, une **amnistie** dans le cadre de l'application de la Loi C-51 sur le **contrôle des armes à feu** au Canada, afin d'inciter les personnes à se défaire des armes dont elles n'avaient pas besoin, surtout qu'elles constituaient un danger pour elles ou pour autrui. Ces personnes pouvaient donc contacter un service de police afin de remettre une ou des armes sans encourir de pénalité.

Fait à noter: en **1977**, les citoyens du Québec avaient connu une telle amnistie qui s'était conclue par la remise volontaire de 2 370 armes.

CLIN D'ŒIL AUX ANNÉES 1992 ET 2002

1992

- > Jean Doré est maire de la ville de Montréal.
- > Alain St-Germain est directeur du Service de police de la CUM.
- > Yves Prud'homme est président de la Fraternité des policiers et policières de la CUM.
- > La population de l'île de Montréal est de 1 783 653 personnes.
- > Le Service de police de la CUM compte quatre régions, soit: Ouest (sept districts), Centre (cinq districts), Nord (sept districts) et Est (six districts).
- > L'effectif policier (*autorisé*) est de 4 518. On compte 1 239 employés civils dont 524 préposés aux traverses d'écoliers.
- > Le Parc auto compte 902 véhicules, tous types et modèles confondus.
- > Les patrouilleurs répondent à 979 974 appels.

STATISTIQUES 1992

	Adultes accusés	Juveniles accusés*	
Homicides	77	57	0
Tentatives de meurtre	184	97	20
Agressions sexuelles	1 538	498	53
Voies de fait	16 009	7 037	591
Vols qualifiés	7 956	1 263	281
Introduction par effraction	39 450	2 204	441
Vols de véhicules à moteur	21 420	1 082	445
Armes offensives	383	243	52
Drogues	2 414	2 533	118
<hr/>			
<i>Accidents mortels</i>	73		
<i>Accidents avec blessés</i>	8 293		

* moins de 18 ans

2002

- > Gérard Tremblay est maire de Montréal.
- > Michel Sarrasin est directeur du Service de police de la ville de Montréal.
- > Georges Painchaud est président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal.
- > Il y a quatre centres opérationnels sur le territoire, soit: Ouest (13 PDQ), Sud (10 PDQ), Nord (15 PDQ) et Est (11 PDQ).
- > L'effectif policier (autorisé) est de 4 237 et l'effectif réel est de 4 181. Il y a 1 300 employés civils dont 522 brigadiers scolaires.
- > Les patrouilleurs répondent à 1 338 959 appels.

STATISTIQUES 2002

	Adultes accusés	Juveniles accusés*	
Homicides	47	37	0
Tentatives de meurtre	113	36	7
Agressions sexuelles	1 544	106	19
Voies de fait	15 126	6 323	500
Vols qualifiés	4 260	603	171
Introduction par effraction	21 477	602	79
Vols de véhicules à moteur	14 747	265	63
Armes offensives	220	68	8
Drogues	2 779	1 246	219

Nouvelles du Musée :

Voici un important rappel si vous avez des pièces, objets, photos ou documents dont vous voulez vous défaire en relation avec l'histoire du Service et/ou de votre passage ou avec de l'un des vôtres au sein de l'un des services policiers ayant

œuvré sur l'île de Montréal : n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 514 280-2043 ou par courriel au : musee.police@spvm.qc.ca. Il nous fera un plaisir de prendre arrangement avec vous afin d'en prendre possession.

Nous aimerions remercier tous nos partenaires pour leur soutien sans faille au cours des années :

- > L'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la ville de Montréal
- > La Caisse Desjardins des policiers et policières
- > La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- > Le Service de police de la Ville de Montréal

ainsi que :

- > L'Association des policiers et policières retraités de Montréal
- > L'Association professionnelle des officiers de direction du SPVM.

On termine ce chapitre en vous souhaitant à tous et à toutes, au nom des bénévoles du Musée, des très joyeuses Fêtes et une Bonne et heureuse Année 2023!

Et, comme nous le disaient jadis les officiers après le rassemblement, « Soyez prudents dehors! ».

10 - 08.

CONCEPTION ET TEXTE :

Jean-Marc De Nobile
Responsable des communications
Musée de la police de Montréal.

Avec la précieuse collaboration de :
Louise Côté, conservatrice
Musée de la police de Montréal.

De vive mémoire



Auclair, Robert
Sergent
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 3 novembre 1993
Décédé le 11 avril 2022
à l'âge de 82



Bigeault, Guy
Sergent
Embauché le 4 juillet 1958
Retraité le 31 juillet 1988
Décédé le 31 mars 2022
à l'âge de 93



Bourret, Micheline
Lieutenante
Embauchée le 23 janvier 1989
Retraitée le 5 avril 2014
Décédée le 14 juillet 2022
à l'âge de 67



Cyr, Roméo
Sergent-détective
Embauché le 18 nov. 1957
Retraité le 21 mars 1989
Décédé le 22 sept. 2022
à l'âge de 84



Doyon, Denis
Agent
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 13 juin 1991
Décédé le 28 mai 2022
à l'âge de 82



Beauregard, Michel
Agent
Embauché le 6 avril 1970
Retraité le 3 juin 1999
Décédé le 23 avril 2022
à l'âge de 71



Blanchette, Claude
Capitaine
Embauché le 9 nov. 1953
Retraité le 24 février 1985
Décédé le 17 mars 2022
à l'âge de 90



Brosseau, Rosaire
Agent
Embauché le 13 mai 1957
Retraité le 3 juillet 1988
Décédé le 20 juin 2022
à l'âge de 87



Darveau, Julien
Agent
Embauché le 26 août 1963
Retraité le 14 février 1998
Décédé le 26 août 2022
à l'âge de 79



Dubuc, Roger
Sergent
Embauché le 22 juillet 1957
Retraité le 6 janvier 1987
Décédé le 21 octobre 2021
À l'âge de 88 ans



Bélanger, Jacques
Lieutenant-détective
Embauché le 31 décembre 1962
Retraité le 15 décembre 1982
Décédé le 26 juillet 2022
à l'âge de 85



Boisclair, Jacques
Lieutenant-détective
Embauché le 19 octobre 1960
Retraité le 4 janvier 1992
Décédé le 10 septembre 2022
à l'âge de 81



Brunelle, Alain
Lieutenant-détective
Embauché le 15 septembre 1969
Retraité le 5 janvier 2002
Décédé le 1 mars 2022
à l'âge de 74



D'Astous, Jacques
Sergent-détective
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 4 décembre 1997
Décédé le 30 mai 2022
à l'âge de 78



Duclou, Robert
Agent
Embauché le 9 septembre 1971
Retraité le 12 juillet 2000
Décédé le 15 février 2022
à l'âge de 72



Belec, Claude
Sergent-détective
Embauché le 15 avril 1963
Retraité le 10 février 1994
Décédé le 4 août 2022
à l'âge de 79



Boivin, Michel
Inspecteur
Embauché le 1 juin 1970
Retraité le 6 juillet 1999
Décédé le 25 février 2022
à l'âge de 78



Chalifoux, Jean-Guy
Agent
Embauché le 10 janvier 1955
Retraité le 2 février 1985
Décédé le 4 mars 2022
à l'âge de 86



Descoteaux, René
Agent
Embauché le 19 sept. 1959
Retraité le 5 janvier 1993
Décédé le 4 juillet 2022
à l'âge de 87



Dulude, André
Lieutenant
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 3 juin 1994
Décédé le 5 mai 2022
à l'âge de 79



Bernard, Jean-Pierre
Agent
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 2 décembre 1994
Décédé le 1 mars 2022
à l'âge de 74



Boucher, Claude
Agent
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 9 janvier 1990
Décédé le 17 avril 2022
à l'âge de 82



Coulombe, Wilson
Sergent-détective
Embauché le 15 octobre 1951
Retraité le 15 janvier 1984
Décédé le 14 juillet 2022
à l'âge de 91



Desrosiers, Normand
Sergent-détective
Embauché le 20 janvier 1958
Retraité le 2 février 1988
Décédé le 30 juillet 2022
à l'âge de 87



Dupuis, André
Sergent-détective
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 4 décembre 1995
Décédé le 7 mars 2022
à l'âge de 82

De vive mémoire



Forest, Gérard
Sergent
Embauché le 1^{er} déc. 1955
Retraité le 3 septembre 1992
Décédé le 4 octobre 2022
à l'âge de 88 ans



Godard, Yvon
Sergent
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 16 janvier 1988
Décédé le 16 mai 2022
à l'âge de 87



Lachapelle, Richard
Agent
Embauché le 3 sept. 1954
Retraité le 3 mars 1984
Décédé le 10 juillet 2022
à l'âge de 88



Lamoureux, Gilles
Agent
Embauché le 19 avril 1955
Retraité le 16 juillet 1992
Décédé le 7 avril 2022
à l'âge de 88



Leclerc, Normand
Sergent-détective
Embauché le 31 déc. 1962
Retraité le 23 avril 1988
Décédé le 17 juillet 2022
à l'âge de 86



Gauthier, Georges
Agent
Embauché le 21 février 1966
Retraité le 23 octobre 1986
Décédé le 24 février 2022
à l'âge de 76 ans



Gosselin, Léo-Paul
Sergent
Embauché le 20 janvier 1960
Retraité le 21 juillet 1992
Décédé le 12 mai 2022
à l'âge de 85



Ladouceur, Gaston
Agent
Embauché le 3 juin 1957
Retraité le 23 octobre 1986
Décédé le 5 mars 2022
à l'âge de 84



Lapointe, Bernard
Sergent-détective
Embauché le 9 déc. 1968
Retraité le 15 octobre 1992
Décédé le 25 mars 2022
à l'âge de 72



Leduc, Maurice
Agent
Embauché le 5 octobre 1969
Retraité le 15 novembre 1991
Décédé le 13 juin 2022
à l'âge de 75



Gauthier, Paul
Agent
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 26 février 2003
Décédé le 7 juillet 2022
à l'âge de 72



Guay, Yves
Agent
Embauché le 21 mars 1955
Retraité le 20 janvier 1985
Décédé le 3 septembre 2022
à l'âge de 87



Laframboise, Raymond
Sergent-détective
Embauché le 20 mars 1961
Retraité le 2 décembre 1992
Décédé le 26 février 2022
à l'âge de 80



Lapointe, Kenneth
Lieutenant
Embauché le 17 mai 1965
Retraité le 13 décembre 1995
Décédé le 1 mai 2022
à l'âge de 78



Levasseur, Jacques
Sergent-détective
Embauché le 25 mai 1955
Retraité le 13 février 1985
Décédé le 4 avril 2022
à l'âge de 87



Généreux, Pierre
Inspecteur
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 3 décembre 1998
Décédé le 24 juin 2022
à l'âge de 75



Guérin, Gilles
Agent
Embauché le 25 sept. 1966
Retraité le 21 décembre 1984
Décédé le 27 mai 2022
à l'âge de 87



Lambert, Gaétan
Sergent
Embauché le 20 mars 1961
Retraité le 2 juillet 1988
Décédé le 30 mai 2022
à l'âge de 81



Lapointe, Maurice
Lieutenant
Embauché le 19 nov. 1956
Retraité le 10 janvier 1988
Décédé le 4 juin 2022
à l'âge de 84



Lèveillé, René
Agent
Embauché le 28 mars 1949
Retraité le 8 février 1982
Décédé le 11 février 2022
à l'âge de 88



Giguère, André
Agent
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 24 février 1986
Décédé le 15 septembre 2022
à l'âge de 83



Hassam, Martin
Sergent
Embauché le 30 janvier 1967
Retraité le 1 mars 1992
Décédé le 13 septembre 2022
à l'âge de 91



Lamontagne, Jean-Pierre
Agent
Embauché le 24 mai 1971
Retraité le 4 juillet 2001
Décédé le 18 juin 2022
à l'âge de 70



Leclair, Pierre
Sergent-détective
Embauché le 26 juillet 1965
Retraité le 6 janvier 1995
Décédé le 7 février 2022
à l'âge de 83



Lussier, Paul
Sergent
Embauché le 4 avril 1952
Retraité le 14 janvier 1984
Décédé le 10 mars 2022
à l'âge de 90



Mc Leod, Gordon
Agent senior
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 16 mars 2005
Décédé le 16 juin 2022
à l'âge de 78



Parent, Marcel
Capitaine
Embauché le 11 décembre 1961
Retraité le 2 octobre 1995
Décédé le 28 mars 2022
à l'âge de 82



Presseault, Jean
Lieutenant
Embauché le 1 avril 1968
Retraité le 5 avril 1997
Décédé le 4 août 2022
à l'âge de 74



St-Gelais, Jean-Pierre
Agent
Embauché le 1 juin 1970
Retraité le 16 décembre 1997
Décédé le 4 mars 2022
à l'âge de 72



Noël, Gaston
Agent
Embauché le 4 mai 1959
Retraité le 21 mai 1987
Décédé le 3 avril 2022
à l'âge de 91



Pépin, Hubert
Agent
Embauché le 12 mai 1958
Retraité le 5 janvier 1989
Décédé le 30 septembre 2022
à l'âge de 87 ans



Robinson, Richard
Agent
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 9 janvier 2004
Décédé le 10 décembre 2021
à l'âge de 69 ans



Tardy, Normand
Agent
Embauché le 11 février 1974
Retraité le 23 mai 2001
Décédé le 23 avril 2022
à l'âge de 71



Noël, Léonce
Capitaine-détective
Embauché le 21 avril 1958
Retraité le 1 mai 1988
Décédé le 1 mars 2022
à l'âge de 87



Petitclerc, Patrick
Sergent
Embauché le 11 février 2002
Décédé le 13 mai 2022
à l'âge de 47



Rochon, Claude
Directeur
Embauché le 27 juin 1966
Retraité le 19 septembre 1998
Décédé le 22 juillet 2022
à l'âge de 76 ans



Taschereau, Jacques
Lieutenant-détective
Embauché le 26 février 1973
Retraité le 7 mars 2001
Décédé le 1er septembre 2022
à l'âge de 70 ans



Noël De Tilly, Jacques
Sergent-détective
Embauché le 1er février 1974
Retraité le 2 mars 2005
Décédé le 29 avril 2022
à l'âge de 69



Plante, Michel
Agent
Embauché le 6 février 1984
Retraité le 3 août 2013
Décédé le 4 avril 2022
à l'âge de 58



Ruel, Yvan
Agent
Embauché le 24 octobre 1971
Retraité le 2 décembre 1993
Décédé le 19 novembre 2021
à l'âge de 70 ans



Théorêt, Jean-Pierre
Lieutenant
Embauché le 6 août 1990
Décédé le 12 avril 2022
à l'âge de 59



Panneton, Gilbert
Agent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 2 avril 1994
Décédé le 26 avril 2022
à l'âge de 78



Poulin, Fernand
Sergent
Embauché le 18 mai 1964
Retraité le 7 juillet 1995
Décédé le 16 mars 2022
à l'âge de 77



Schmidt, André
Inspecteur
Embauché le 11 octobre 1965
Retraité le 2 juillet 1995
Décédé le 28 juillet 2022
à l'âge de 77 ans



Vendittoli, Roger
Agent
Embauché le 23 décembre 1963
Retraité le 9 mai 1992
Décédé le 25 avril 2022
à l'âge de 80

Se dévouer pour qui ? Pour quoi ?

Il ne se passe pas une semaine sans que les médias et les réseaux sociaux diffusent une scène tirée d'une intervention policière qui a mal tournée. Pourtant, Dieu sait combien d'interventions sont faites chaque jour par les équipes de travail selon les diverses instances et unités qui composent un corps policier. À filmer ou enregistrer toutes les situations auxquelles ont à faire face les membres des corps policiers, ne serait-ce qu'en une seule journée, il y aurait amplement de matériel pour démontrer le savoir-faire des femmes et des hommes qui composent ces équipes. Et surtout, la **qualité d'être conscient** que ces mêmes personnes sont au service de leurs semblables dans un seul objectif, leur venir en aide en faisant respecter l'ordre et les lois qui régissent nos espaces de vie.

Toutefois, à l'ère des réseaux sociaux et de l'instantanéité de l'impact que peut avoir une image, il est beaucoup plus facile de diffuser celle que l'on a saisie sur un écran, sans se questionner ni réfléchir au réel impact que celle-ci peut avoir. Combien de personnes sont jugées et condamnées par les réseaux sociaux, sans que la personne qui est instigatrice de cette diffusion ne connaisse le véritable contexte et l'histoire des personnes reliées à la scène qui vient d'être saisie ? Ce qui n'empêche pas que la diffusion de ces images prises par des outils technologiques puisse permettre à certains humains de vouloir profiter du pouvoir que peut leur conférer cette « *prise en image* »

pour exercer un rapport de force et chercher à restreindre la liberté de certaines personnes. Ainsi, elles peuvent se sentir plus puissantes et abuser de ce nouveau pouvoir que leur confère cette image.

Comme le dit Anselm Grün, moine bénédictin allemand, accompagnateur spirituel et psychothérapeute, les personnes qui peuvent manipuler ces « *prises en images* » sont souvent des personnes « qui cherchent à compenser un manque d'amour propre ». Et cette tentation d'utiliser un tel pouvoir fait partie de la race humaine. C'est pourquoi la Bible y fait référence à plusieurs reprises. D'ailleurs, afin de déterminer si Jésus choisira de servir le Bien plutôt que ses propres intérêts ou son propre pouvoir, il vivra sa première expérience avant d'exercer son ministère public, celle de faire face à ces tentations. Suite à cette expérience plus que déterminante, tous les actes et moindres gestes qu'il accomplira seront un témoignage en faveur de sa mission, de venir délivrer la personne humaine de ces démons qui la rongent, dont celui du pouvoir.

Dans le déroulement de l'histoire du genre humain, il est clairement démontré dans les Évangiles que la personne qui s'attribue un ou des pouvoirs en devient l'esclave. Elle en perd la maîtrise et par conséquent sa liberté, alors que le Christ Jésus est venu nous appeler à devenir libre. Face à ces tentations d'abuser du pouvoir, il est toujours possible de l'exercer de façon magnanime



Bernard Vadnais, conseiller moral

et d'en user convenablement. D'où les exemples d'hommes et de femmes qui, tout au long de leur parcours terrestre, ont choisi de se servir de leur pouvoir pour soulager la misère humaine. Plusieurs parmi ces personnes sont devenues des saintes et des saints. Il est bien plus exigeant, pour toute personne, d'apprendre à exercer et user du pouvoir de manière éclairée et bien soupesée, que de s'en servir et l'utiliser sans mesure.

La première forme d'abus du pouvoir, qui est toujours aussi courante aujourd'hui, est celle de rabaisser ou d'écraser une autre personne. À cause d'un manque d'estime de soi, d'un sentiment d'infériorité, je veux me montrer supérieur à elle, refusant de voir et de vivre avec ma propre identité et mon histoire de vie. Une autre forme d'expression dans ma façon d'abuser de mon pouvoir est de chercher à me valoriser au détriment des autres. Le psychothérapeute Albert Görres a dit un jour : « Certains chefs de service et dirigeants rassemblent autour d'eux des nains admiratifs. » L'image ne peut être plus claire : il importe d'être admiré par le plus grand nombre tout en craignant qu'une autre personne ne soit plus estimée. Même si elles sont entourées de personnes de talents et reconnues comme telles par les membres de l'organisation, mieux vaut s'assurer que leur pouvoir ne saura être remis en question par des personnes plus compétentes et appréciées.

Dans son récit des tentations, l'évangéliste Matthieu présente l'abus de pouvoir en le traduisant par une volonté de soumettre, d'asservir : « Vous le savez : les chefs des nations les commandent en maîtres, et les grands font sentir leur pouvoir » (Mt 20,25). N'est-ce pas le reproche

que l'on entend bien souvent au sujet de ceux et celles qui se considèrent parmi les puissants de ce monde ? Écraser les pauvres, les petits, les gens ordinaires qui composent la vaste majorité de cette humanité. Pendant que les riches s'enrichissent au dépend des ressources qu'ils tirent de la terre, Mère nourricière du genre humain, un nombre toujours sans cesse croissant ne savent plus vers qui se tourner pour nourrir l'espérance de jours meilleurs. Et pourtant, une grande part de l'Héritage chrétien consiste en ce rappel incessant à la juste répartition des richesses et en servant la Création, pour que demain soit aussi prometteur qu'hier.

C'est pourquoi, s'engager à servir son prochain, c'est contribuer à éveiller en toute personne les habiletés, les talents et, surtout, sa joie de croire en ce qu'elle peut devenir et réaliser. Et ce, en lien avec ceux et celles qui désirent aussi enrichir le genre humain de leur passage sur cette terre, en la fécondant de ce qu'ils sont et de ce qu'ils auront déposé dans le cœur de leurs frères et sœurs. Dans l'esprit de ceux et celles qui composent les corps policiers ou qui en ont été membres, il est primordial de toucher et raviver cette flamme intérieure. Se rappeler que de se dévouer au service d'une mission aussi noble et altruiste qu'est celle d'être policier ou policière, c'est éveiller ou réveiller en chaque personne que je rencontre ce sentiment que nous sommes appelés à servir ce qui est une voie pour s'élever dans la dignité et le respect de la créature humaine.

Référence : Anselm Grün, « POUVOIR, savoir gérer les tentations de l'autorité », Éditions Salvator, Paris, 2021, 134 pages.

Avis : cette chronique n'engage que son auteur



APPRM

Dominique Boucher
Présidente

Vive la vie ! C'est bien reparti !

En 2022, tout est possible et c'est ce qui m'enchant. Cette année, il y a eu douze activités, dont trois dîners spectacles au Casino, le méchoui, la cabane à sucre, la visite au vignoble Bouche-Art, les deux sorties théâtre, notre tournoi de golf annuel, le souper spectacle (King is back), le séjour à Québec (dîner au restaurant Le Parlementaire) et à Trois-Rivières (souper spectacle au cabaret Le Memphis). Sans oublier notre ligue de pétanque du mardi, notre ligue de golf et de quilles le mercredi et le vélo une fois par mois.

Cette année, notre directrice madame Brigitte Albert a commencé une nouvelle activité de randonnée à vélo. Une fois par mois, plusieurs confrères et consœurs font environ 50 km, dînent ensemble et finissent l'activité par un *get together*. Les pistes cyclables du p'tit train du Nord, de la Seigneurie des Plaines (Terrebonne), du canal Soulanges et de Varennes-St-Lambert ont été choisies. Des prix de présence ont été remis à chaque activité et un tirage final est tenu à la fin de la saison.

Il faut dire que cet hiver, nous avons également eu une activité de ski de fond et de raquette. Une belle activité en plein air, qui a regroupé plusieurs policiers et policières.

Des démarches sont en cours pour que l'APPR ait sa propre page *Facebook*. Cet outil de communication est indispensable en 2022 pour rejoindre nos membres honoraires (actifs) et retraités.

Le Groupe Retraités SPVM sur Facebook en est un bon exemple. Celui-ci est géré par quelques confrères et consœurs policiers qui font de l'excellent travail. Cet outil de communication permet d'échanger, d'être au fait des nouvelles policières, de retrouver des collègues, de voir des photos, de demander des références, etc., et finalement, à l'APPR l'opportunité de diffuser ses activités sur la page.

Le 6 octobre 2022, il y a eu le 5 à 7 des policiers retraités en 2020 et 2021, à la salle Jean-Paul Lapointe de la Fraternité. Cet événement avec les nouveaux retraités nous permet de parler des activités que nous leur proposons, et, également, de savoir ce qu'ils souhaiteraient avoir comme activité.

Par ailleurs, à quatre reprises cette année, les directeurs ont fait du bénévolat pour M. Richard De Carufel (Coop des Policiers et Policières) en déménageant des boîtes de vêtements, de jeux et de livres, pour ensuite les redistribuer à des familles moins bien nanties.

Le 15 août 2022, nous avons tenu notre souper annuel organisé par l'APPR et la Caisse Desjardins des policiers et policières à notre Club de Plein Air. Épluchette de blés d'Inde, hot dogs, desserts, bière et vin ont été fournis gracieusement par la Caisse, l'ABR et l'APPR. Plusieurs cadeaux ont été distribués pour cet événement. Environ une trentaine de policiers et policières ont profité de cette rencontre très agréable et festive. Avis aux intéressés, il est à noter que ce souper annuel est sensiblement à la même date, année après année.

Personnellement, je suis très heureuse de la reprise des activités, dans la joie et la bonne humeur. J'apprécie à chaque rencontre vous voir rire ensemble et vous taquiner. Vous savez, tout au long de notre carrière policière, nous avons travaillé dans un groupe,

dans une équipe, avec *la gang*. Être ensemble et avoir du plaisir ensemble fait partie de notre ADN. Donc, le fait de se retrouver est grandement apprécié. Plusieurs d'entre vous me font les mêmes commentaires.

Du côté administratif, nous souhaitons la bienvenue à notre nouvel employé, M. Régnald Drouin, qui s'est joint à nous en avril 2022.

Allez consulter le site internet de l'APPR pour voir vos activités et appelez-nous pour y participer!

En terminant, je veux souligner l'excellent travail des membres de mon Conseil, ceux-ci travaillent fort, s'impliquent et ne comptent pas les heures pour la préparation des activités.

Amicalement,

Dominique Boucher

Café-rencontre portant sur la fraude

Le 24 novembre 2021, une trentaine de nos confrères et consœurs ont assisté à une séance d'information sur les différents stratagèmes se rapportant à la fraude financière. Notre Caisse était sur les lieux ainsi que la FADOQ et deux agents sociocommunautaires du SPVM. À la lumière des commentaires reçus, cette conférence

fut éducative et appréciée. Les biscuits de Noël et le tirage du panier de Noël ont mis la table pour l'ambiance des Fêtes. Également, de nombreux pris de présence ont été remis, dont des billets pour le spectacle du Cirque du Soleil, Kooza. Ce spectacle avait lieu le 29 mai 2022 en l'honneur du 75^e anniversaire de notre Caisse.

Assemblée générale annuelle de l'APPR

En date du 12 mai 2022 a eu lieu l'Assemblée générale Annuelle de l'APPR dans la Salle Jean-Paul Lapointe de la Fraternité. Tous les organismes étaient représentés et chaque représentant a parlé de l'année 2021. Évidemment, tous les organismes ont été grandement touchés par la Covid et c'est ce qu'il en est ressorti.

Le rapport de l'exercice financier de l'année 2021, les prévisions budgétaires 2022, le procès-verbal de la dernière AGA ainsi que les chiffres démontrant le peu d'activités (Covid) ont tous fait partie des sujets de discussion. Au point Varia, quelques prix de présence ont été remis! L'APPR vous remercie de votre présence.



Félicitations au gagnant lors du super-spectacle : The king is back !

Lors d'une sortie de l'APPR au Bistro 555 à Repentigny, M. Claude Boudrault a gagné deux (2) billets pour la pièce de théâtre, Le Grand Virage, au théâtre Hector Charland, le 25 juin 2022.

Présence de l'APPR à la fête champêtre de la Fraternité!

Trois (3) directeurs de l'APPR étaient présents à la Fête champêtre de la Fraternité, le samedi 9 juillet 2022 au parc Angrignon. Il s'agit d'une grande première pour l'APPR. Nous avons procédé au tirage de quatre (4) trottinettes et deux (2) vélos, ce qui a fait le bonheur de six (6)

moussaillons. Vraiment plaisant pour nous de rencontrer ces jeunes policiers et policières et d'échanger avec eux sur la mission de l'APPR et les activités qu'elle leur propose! Félicitations à notre Fraternité pour cette magnifique organisation!



Kooza au Cirque du soleil... un spectacle tout simplement grandiose!

Notre Caisse a souligné son 75^e anniversaire en réservant une représentation du spectacle Kooza du Cirque du Soleil et a offert plusieurs paires de billets à l'APPR afin que nos membres puissent assister à ce merveilleux spectacle, le 29 mai 2022. Nous profitons de cette tribune pour

remercier vivement notre Caisse pour cette belle générosité. Le spectacle, les costumes, la musique et les personnages étaient flamboyants. Et que dire de l'excellent accueil de notre Caisse sur le site! Tout simplement égale à elle-même, professionnelle et chaleureuse!

Du nouveau cette année ! En avant le vélo !

Une nouveauté cette année : du vélo ! Pourquoi pas ! Il s'agit d'une initiative de (2) consœurs policières, madame Christiane Malenfant et notre adjointe au trésorier, Mme Brigitte Albert. La première randonnée s'est tenue le 8 juin 2022 dans le sentier du P'tit Train du Nord. Environ 30 cyclistes ont pédalé de Saint-Jérôme à Sainte-Adèle, là où l'APPR les attendait avec le dîner.

La deuxième sortie de vélo, le 6 juillet 2022, se tenait au canal de Soulanges : des fruits, de l'eau et une dégustation de barres tendres pour cyclistes ont animé les discussions au dîner. Le 3 août 2022, la troisième sortie de vélo a débuté

à Saint-Lambert et s'est terminée à Varennes, où a eu lieu un *tailgate party* ! La dernière sortie de vélo de la saison s'est tenue le 7 septembre 2022, sur la piste cyclable La Seigneurie des Plaines, à Terrebonne, et s'est conclue avec un autre... *tailgate party* ! Un grand merci à tous les participants de cette première édition.

Pour bien terminer la saison, nous avons offert par tirage une paire de billets pour le spectacle « Martin Dubé et Steve Diamond » qui aura lieu le 28 octobre prochain au « Le Bistro 555 » à Repentigny. Monsieur Robert Mongrain est notre heureux gagnant !



Les dîners de contingent : de très belles initiatives pour des retrouvailles !

Plusieurs membres organisent un tournoi de golf, un dîner, un souper ou un 5 à 7 afin de souligner le nombre d'années de leur contingent. L'APPR encourage ce genre d'activité puisqu'elle vous permet de fraterniser entre confrères et consœurs, ce qui est au cœur de la mission de

votre Association! En ce sens, nous vous encourageons à demander une subvention à l'APPR au moins un mois avant votre événement. Si vous remplissez les critères demandés, c'est avec plaisir que nous vous soutiendrons! Voyez les photos ci-dessous de quelques dîners de contingent...



Quelques participants au 50^e du 2^e contingent



Organisateurs du 50^e anniversaire du 2^e contingent



Anciens du poste 17

Une activité appréciée et différente : le vignoble Bouche-Art

Le 7 juillet 2022, 90 membres retraités ont profité d'une journée ensoleillée pour visiter le vignoble et déguster un repas gastronomique accompagné de vin à volonté. Nos membres

ont bien apprécié le transport jusqu'à l'île par navette (ponton) côté nord (Saint-Sulpice) et du côté sud (Verchères). Un événement à refaire!



Le tournoi de golf de l'APPR : un incontournable !

Considérant tout le positif qu'apporte cette rencontre, entre autres le plaisir de fraterniser ensemble entre confrères et consœurs policiers, cet événement est un incontournable! Le 14 juin 2022, 172 joueurs de golf ont pu s'amuser au club de golf Saint-François, à Laval. Plusieurs beaux prix de présence ont été remis.

De plus, une levée de fonds a été effectuée pour venir en aide aux réfugiés de l'Ukraine. Pour ce faire, les participants au tournoi, que nous remercions pour leur générosité, ont pu se procurer des billets pour le tirage d'un chandail de notre regretté Guy Lafleur du Canadien de Montréal, ce qui a permis de remettre à la Croix-Rouge un chèque de plus de 2 000 \$ de la part de nos membres participants.

Je remercie chaleureusement l'apport des organismes pour cette journée. Également, notre Caisse a profité du moment pour souligner l'implication de M. Guy Lefrançois à la Caisse et dans notre communauté policière. Merci à nos commanditaires! La météo était au rendez-vous et la journée a été très agréable.



Un beau séjour à Québec... en toute liberté !

Du 27 au 29 août 2022, 58 membres ont séjourné à Québec au très spacieux *Royal Palace*, très bien situé au cœur du Vieux-Québec. Plusieurs de nos participants ont assisté et apprécié un spectacle Hommage à Joe Dassin au Capitol. Quant au dîner au restaurant *Le Parlementaire*, il fut très agréable! Il y a également eu le tour de ville d'une durée de plusieurs heures et qui s'est avéré bien éducatif. Pour le reste, nos membres ont pu sillonner à pied les rues du Vieux-Québec en savourant de bons mets sur les nombreuses terrasses.

Il est à noter que lors des séjours antérieurs à Québec, plusieurs membres nous mentionnaient qu'ils n'avaient pas assez de temps pour marcher et visiter à leur rythme. D'où l'idée du séjour «*Québec, en toute liberté*» dont le nom a tenu sa promesse d'offrir à nos participants plusieurs périodes libres, leur permettant ainsi de faire des activités individuelles ou tout simplement de prendre du temps pour se reposer. Vraiment un beau séjour!

La ligue de golf du mercredi à Mirabel... quelle belle ligue !

Un grand moment! M. Paul Therrien a fait un trou d'un coup au golf de Mirabel, en présence de ses confrères de la ligue de golf du mercredi. Bravo Paul!

Les échos du 19^e...

Profitant de notre passage sur le Campagnard, notre GO (gentil organisateur) en profite pour faire un petit jeu: les rouges contre les bleus, 12 contre 12, avec un handicap égal à **1104**. Les rouges avec une brillante victoire, à **-44**.

Jacques, la recrue, s'est signalé avec un **76**, surtout aidé par André Desjardins et Claude Daigneault qui ont accumulé **-43** à leur handicap. Du côté des bleus, Raymond Desmarais a joué la meilleure ronde de la journée avec **75**.

À souligner que Guy Pépin s'est permis un aigle au 11^e. Belle visite cette semaine, Dominique Boucher, notre présidente qui est venue

nous rencontrer et faire un brin de jasette avec son trésorier, Jean-Pierre Claude. Notre ami Marc Hinton est également venu nous saluer. Toujours en convalescence et sous médication, il s'est contenté d'un coke. La main dans le sac grâce à Pierre Richer, a fait un gagnant pour la première fois en 3 ans, mais oui Michel Léveillé, c'est pas une joke #15.

P.A Sénécal

Sur la route de Memphis... à Trois-Rivières!

Au menu : dégustation de chocolat, séjour et *happy hour* au Delta Trois-Rivières (Marriott). Le vendredi soir se tenait le souper-spectacle électrisant au Cabaret *Le Memphis*, propriété de Martin Fontaine. Dans la première partie du spectacle, le chanteur nous a fait passer un bon moment en fredonnant plusieurs *hits musicaux*. En 2^e partie est arrivé Martin Fontaine qui nous a offert un spectacle captivant et très

varié en styles musicaux. Beaucoup de membres ont dansé et ont savouré pleinement cet instant, au grand plaisir des deux organisateurs. Le samedi matin, notre historien Baptiste est venu rencontrer nos membres à l'hôtel pour faire la visite guidée du Vieux-Trois-Rivières, une visite très intéressante. Ce séjour a fait l'objet de nombreux commentaires très élogieux!



DÉCÈS DE L'ANCIEN SERGENT-DÉTECTIVE ET PRÉSIDENT DE L'APPRM, RAYMOND LAFRAMBOISE

Mon père a joint le Service de police de Montréal le 20 mars 1961. Au début de sa carrière, il a rapidement été affecté à l'escouade de la moralité pendant de nombreuses années. Il a été élu à la Coop des policiers/policières de la communauté urbaine de Montréal (CUM) de 1966 à 1979 (y compris comme directeur entre 1977 et 1979) et adjoint au secrétaire à l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers/policières de la CUM de 1976 à 1990. Il a terminé sa carrière au poste 53 avant de prendre sa retraite en décembre 1992. Comme retraité, il a été élu vice-président de l'APPRM en 1993, et, entre 1994 et 2014, il a notamment été élu en double fonction, comme président de l'APPRM et représentant des retraités à l'ABR.

Raymond Laframboise aura servi et représenté les membres policiers (actifs et retraités) pendant 48 ans. Il avait épousé ma mère, Micheline Tallard, qui malheureusement est décédée elle aussi, le 27 décembre 2019. Mes parents ont eu deux enfants, moi et ma sœur Sylvie et ils ont eu deux petits-enfants, Vanessa et Jacob.

Aujourd'hui, j'aimerais rendre un hommage particulier à mon père dans votre revue des policiers et policières de Montréal, la flûte, puisqu'il la lisait assidûment pendant toute sa carrière et durant toute sa retraite. D'ailleurs, il avait même écrit de nombreuses chroniques dans celle-ci tout au long de sa vie. Non pas juste en tant que père, mari et grand-père formidable qu'il aura été, mais je voulais lui rendre un hommage à la hauteur de l'homme qu'il a été pour le milieu policier, mais plus particulièrement, pour sa grande famille au sein de la police de Montréal.

D'abord, mon père fut mon idole, j'étais tellement fier de ce qu'il faisait comme travail. Durant ma jeune enfance, vers l'âge de 7 ans, il m'amenait avec lui faire un petit tour dans sa voiture de police fantôme, j'étais fasciné!



Je me souviens qu'il m'avait amené à quelques reprises avec lui dans les postes de police pour distribuer des dépliants dans les casiers des policiers lors de ses campagnes électorales. Mon père me mentionnait qu'il se présentait aux élections pour aider, servir et représenter les policiers et policières.

C'était un homme impliqué et dévoué pour sa famille et pour les policiers et policières qu'il a su servir avec loyauté. Entre autres, j'ai vu mon père assister à des funérailles de policiers/policières presque à chaque semaine tout au long de sa vie. C'était tellement important pour lui de rendre hommage et faire ses adieux à ses collègues policiers.

Pour ta détermination, pour m'avoir enseigné les bonnes valeurs, pour m'avoir tracé le chemin, pour m'avoir laissé marcher dans tes pas et pour m'avoir inspiré à devenir un policier, je t'en remercie du fond du cœur.

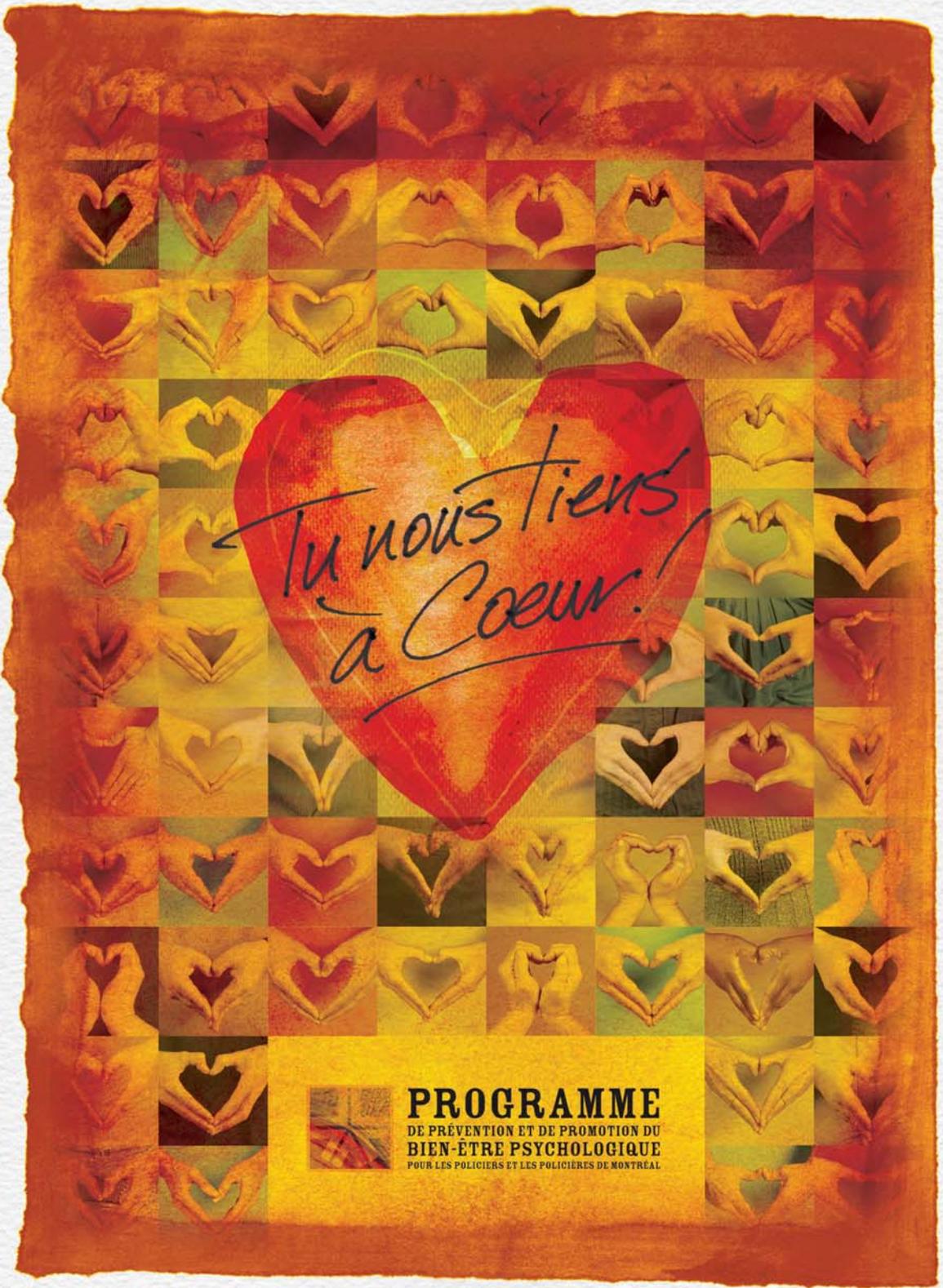
Cher père, je voulais te dire que lorsque je passe devant le 480, rue Gilford à Montréal et que je regarde ce bel édifice, c'est ton image que je vois apparaître dans ces fenêtres. Je vois la grandeur de l'homme que tu as été pour tes collègues policiers et policières tout au long de ta vie. Bravo pour la carrière extraordinaire que tu as eue au sein du SPVM.

Ta vie n'aura certainement pas été un long fleuve tranquille, mais ton histoire ne sera jamais oubliée.

Merci papa, repose en paix, nous t'aimons infiniment!

Stéphane Laframboise

Fils de Raymond Laframboise et directeur syndical de la Fédération de la police nationale au Québec pour les membres réguliers et réservistes de la GRC



Tu nous tiens à Coeur!



PROGRAMME
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTREAL



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Nouveau COURTIER D'ASSURANCES

DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS
ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

POUR VOS ASSURANCES



AVEC BURROWES, vous bénéficiez de:

1 Taux négociés pour
les membres de
la FPPM

2 Service personnalisé,
avec le même courtier



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

1 888 522.2661 www.burrowes.ca